

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 FÉVRIER 2021

Le 24 février 2021 à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu de séance exceptionnel, à la salle du parc municipal de THIVIERS en raison du respect des mesures barrières et de la distanciation physique liés à la crise sanitaire du COVID-19.

Etaient présents : Mme BOSREDON-COURNIL Sylvie, M. BOST Jean-François, M. CHABROL Hugo, Mme BRUN Christelle, Mme CRESCENT Sophie, Mme DE OLIVEIRA Fatima, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme GUICHARD Michelle, Mme HYVOZ Isabelle, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LECHEVALIER Sébastien, M. LEHAIR Lionel, M. Benoît MORTESSAGNE, Mme RABAUD Nathalie, M. SAERENS Grégory, Mme LANGLADE Colette.

Etaient absents : M. COUTURIER Pierre-Yves (Procuration à Mme LANGALDE Colette), M. REBIERE Michel.

Madame Isabelle HYVOZ
Maire



Madame le Maire désigne Monsieur Jacky GARREAU secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du mercredi 9 décembre 2020 :

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'approbation de ce compte rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce compte-rendu.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

2021-02-01 Approbation de la convention relative au remboursement des fluides par l'accueil de loisirs sans hébergement à l'école maternelle :

Depuis le 1er janvier 2020, la Communauté de communes Périgord Limousin (CCPL) n'est plus locataire d'une partie du bâtiment de l'école maternelle, suite à la fin de la convention qui fixait un loyer. Aussi, au titre de sa compétence et compte tenu que la CCPL va engager des travaux au sein de l'école maternelle concernant l'ALSH, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de convention ci-joint fixant les modalités de remboursement des fluides par la CCPL à la commune de THIVIERS.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** la convention ci-jointe relative au remboursement des fluides par l'accueil de loisirs sans hébergement à l'école maternelle,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer cette convention et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

2021-02-02 Vote des tarifs des affiches de cinéma :

Le cinéma de THIVIERS détient de nombreuses affiches de présentation et de publicité des films en salle. Ces affiches sont régulièrement sollicitées, aussi il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur un tarif de vente.

Madame le Maire propose le tarif ci-dessous :

- Affiche grand format : 4 €
- Affiche petit format : 2 €

Un avenant à l'arrêté de régie cinéma sera pris en ce sens, afin de procéder à la vente des affiches.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs des affiches de cinéma,
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2021-02-03 Subvention à l'association RAQS HAYATI

En 2020, l'association RAQS HAYATI a été occultée dans la programmation des subventions. Aussi, il est proposé dès aujourd'hui de bien vouloir octroyer une subvention à l'association de danses orientales.

Madame le Maire propose une subvention de 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ALLOUE** la subvention de 400 € à l'association Raqs Hayati,
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

3. FINANCES :

2021-02-04 Adhésion au pôle santé du CDG 24

La commune de THIVIERS adhère au pôle santé et sécurité au travail du Centre de Gestion de la Dordogne. Cette adhésion était à son terme au 31 décembre 2020. Aussi la loi de transformation de la fonction publique, habilite le Gouvernement à légiférer par ordonnance en la matière, et compte tenu que les ordonnances ne sont pas publiées à ce jour, il est proposé à la commune de signer un avenant à la convention initiale en prorogeant la convention jusqu'au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de proroger la convention d'adhésion au pôle santé du CDG 24,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention ci-jointe.

2021-02-05 Approbation du Compte administratif du lotissement de SARCEIX

Le Conseil municipal doit statuer sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame le Maire.

Après présentation des comptes, il est demandé au Conseil municipal, sous la présidence de M. DOBBELS Michel (Mme le Maire devant quitter la salle au moment du vote), de bien vouloir se prononcer sur :

- L'exactitude des comptes identiques au compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal,
- L'exactitude des reports et la sincérité des restes à réaliser,
- Le compte administratif 2020 du Budget du lotissement de SARCEIX

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif 2020 du Budget lotissement SARCEIX.

| | |
|---|-----------|
| VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF | I |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES | A2 |

| Chap. / Art. (1) | Libellé (1) | Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1) | Crédits employés (ou restant à employer) | | | Crédits annulés |
|-----------------------------------|--|-------------------------------------|--|--------------------|----------------------------|-------------------|
| | | | Titres émis | Produits rattachés | Restes à réaliser au 31/12 | |
| 013 | Atténuations de charges | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 70 | Produits services, domaine et ventes div | 214 076,02 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 214 076,02 |
| 7015 | Ventes de terrains aménagés | 214 076,02 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 214 076,02 |
| 74 | Dotations et participations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 76 | Produits financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 78 | Reprises provisions semi-budgétaires | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES | | 214 076,02 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 214 076,02 |

| | | | | | | |
|-----------------------------------|--|-------------|-------------|--|--|-------------|
| 042 | Opérat° ordre transfert entre sections (2) (3) (4) | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| 043 | Opérat° ordre intérieur de la section (5) | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| TOTAL DES RECETTES D'ORDRE | | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |

| | | | | | |
|--|-------------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre) | 214 076,02 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 214 076,02 |
|--|-------------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|

| | | | | | |
|--|------|--|--|--|--|
| Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 | 0,00 | | | | |
|--|------|--|--|--|--|

| | |
|---|-----------|
| VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF | I |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES | A1 |

| Chap. / Art. (1) | Libellé (1) | Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1) | Crédits employés (ou restant à employer) | | | Crédits annulés |
|-----------------------------------|--|-------------------------------------|--|--------------------|----------------------------|-------------------|
| | | | Mandats émis | Charges rattachées | Restes à réaliser au 31/12 | |
| 011 | Charges à caractère général | 190 000,00 | 2 310,00 | 0,00 | 0,00 | 187 690,00 |
| 6045 | Achats études, prestat° services (terrai | 13 000,00 | 2 310,00 | 0,00 | 0,00 | 10 690,00 |
| 605 | Achats matériel, équipements et travaux | 177 000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 177 000,00 |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 014 | Atténuations de produits | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 66 | Charges financières | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 68 | Dotations provisions semi-budgétaires | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| 022 | Dépenses imprévues (2) | 0,00 | | | | |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES | | 190 000,00 | 2 310,00 | 0,00 | 0,00 | 187 690,00 |

| | | | | | | |
|-----------------------------------|--|-------------|-------------|--|--|-------------|
| 023 | Virement à la section d'investissement (3) | 0,00 | | | | |
| 042 | Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6) | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| 043 | Opérat° ordre intérieur de la section (7) | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE | | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |

| | | | | | |
|---|-------------------|-----------------|-------------|-------------|-------------------|
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre) | 190 000,00 | 2 310,00 | 0,00 | 0,00 | 187 690,00 |
|---|-------------------|-----------------|-------------|-------------|-------------------|

| | | | | | |
|---|-----------|--|--|--|--|
| Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 | 24 076,02 | | | | |
|---|-----------|--|--|--|--|

2021-02-06 Approbation du Compte administratif du Cinéma :

Le Conseil municipal doit statuer sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame le Maire.

Après présentation des comptes, il est demandé au Conseil municipal sous la présidence de M. DOBBELS Michel (Mme le Maire devant quitter la salle au moment du vote), de bien vouloir se prononcer sur :

- L'exactitude des comptes identiques au compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal,
- L'exactitude des reports et la sincérité des restes à réaliser,
- Le compte administratif 2020 du Budget CINEMA ci-joint

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif 2020 du Budget Cinéma.

COMMUNE DE THIVIERS - CINEMA DE THIVIERS - CA - 2020

| | | |
|---|--|-----------|
| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | II |
| VUE D'ENSEMBLE | | A1 |

EXECUTION DU BUDGET

| | | DEPENSES | | RECETTES | |
|--|--|---------------|----------------------|---------------|----------------------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement | A | 145 108,57 | G | 201 514,07 |
| | Section d'investissement | B | 0,00 | H | 17 132,39 |
| | | + | | + | |
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | Report en section de fonctionnement (002) | C | 0,00 (si déficit) | I | 23 145,33 (si excédent) |
| | Report en section d'investissement (001) | D | 0,00 (si déficit) | J | 6 798,36 (si excédent) |
| | | = | | = | |
| TOTAL (réalisations + reports) | | = A+B+C+D | 145 108,57 | = G+H+I+J | 248 590,15 |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1) | Section de fonctionnement | E | 0,00 | K | 0,00 |
| | Section d'investissement | F | 0,00 | L | 0,00 |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 | = E+F | 0,00 | = K+L | 0,00 |
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | = A+C+E | 145 108,57 | = G+H+K | 224 659,40 |
| | Section d'investissement | = B+D+F | 0,00 | = H+J+L | 23 930,75 |
| | TOTAL CUMULE | = A+B+C+D+E+F | 145 108,57 | = G+H+I+J+K+L | 248 590,15 |

2021-02-07 Approbation du Compte administratif du Budget Assainissement :

Le Conseil municipal doit statuer sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame le Maire.

Après présentation des comptes, il est demandé au Conseil municipal sous la présidence de M. DOBBELS Michel (Mme le Maire devant quitter la salle au moment du vote), de bien vouloir se prononcer sur :

- L'exactitude des comptes identiques au compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal,
- L'exactitude des reports et la sincérité des restes à réaliser,
- Le compte administratif 2020 du Budget Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le compte administratif 2020 du Budget Assainissement

COMMUNE DE THIVIERS - ASSAINISSEMENT DE THIVIERS - CA - 2020

| | |
|---|-----------|
| II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF | II |
| VUE D'ENSEMBLE | A1 |

EXECUTION DU BUDGET

| | | DEPENSES | | RECETTES | | SOLDE D'EXECUTION (1) | |
|--|--------------------------|----------|------------|----------|------------|-----------------------|-------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section d'exploitation | A | 209 064,35 | G | 213 759,99 | G-A | 4 695,64 |
| | Section d'investissement | B | 711 580,91 | H | 162 127,32 | H-B | -549 453,59 |

| | | DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------|--|----------|----------------------|----------|-----------------------------|
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | Report en section d'exploitation (002) | C | 0,00 (si déficit) | I | 0,00 (si excédent) |
| | Report en section d'investissement (001) | D | 0,00 (si déficit) | J | 445 347,00 (si excédent) |

| | | DEPENSES | | RECETTES | | SOLDE D'EXECUTION (1) | |
|--------------------------------|--|------------|------------|------------|------------|-----------------------|------------|
| TOTAL (réalisations + reports) | | P= A+B+C+D | 920 645,26 | Q= G+H+I+J | 821 234,31 | =Q-P | -99 410,95 |

| | | DEPENSES | | RECETTES | |
|---|---|----------|------------|----------|------------|
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2) | Section d'exploitation | E | 0,00 | K | 0,00 |
| | Section d'investissement | F | 119 399,62 | L | 261 068,50 |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 | = E+F | 119 399,62 | = K+L | 261 068,50 |

| | | DEPENSES | | RECETTES | | SOLDE D'EXECUTION (1) | |
|-----------------|--------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|-----------------------|-----------|
| RESULTAT CUMULE | Section d'exploitation | = A+C+E | 209 064,35 | = G+H+K | 213 759,99 | | 4 695,64 |
| | Section d'investissement | = B+D+F | 830 980,53 | = H+J+L | 868 542,82 | | 37 562,29 |
| | TOTAL CUMULE | = A+B+C+D+E+F | 1 040 044,88 | = G+H+I+J+K+L | 1 082 302,81 | | 42 257,93 |

2021-02-08 Approbation du Compte administratif du Budget Eau :

Le Conseil municipal doit statuer sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame le Maire.

Après présentation des comptes, il est demandé au Conseil municipal sous la Présidence de M. DOBBELS Michel (Mme le Maire devant quitter la salle au moment du vote), de bien vouloir se prononcer sur :

- L'exactitude des comptes identiques au compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal,
- L'exactitude des reports et la sincérité des restes à réaliser,
- Le compte administratif 2020 du Budget Eau

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif 2020 du Budget Eau ci-joint

COMMUNE DE THIVIERS - EAUX DE THIVIERS - CA - 2020

| | |
|---|-----------|
| II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF | II |
| VUE D'ENSEMBLE | A1 |

EXECUTION DU BUDGET

| | | DEPENSES | | RECETTES | | SOLDE D'EXECUTION (1) | |
|--|--------------------------|----------|-----------|----------|------------|-----------------------|------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section d'exploitation | A | 13 795,13 | G | 202 772,51 | G-A | 188 977,38 |
| | Section d'investissement | B | 4 004,72 | H | 12 696,13 | H-B | 8 691,41 |

| | | DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------|--|----------|----------------------|----------|-----------------------------|
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | Report en section d'exploitation (002) | C | 0,00 (si déficit) | I | 319 114,13 (si excédent) |
| | Report en section d'investissement (001) | D | 0,00 (si déficit) | J | 420 351,05 (si excédent) |

| | | DEPENSES | | RECETTES | | SOLDE D'EXECUTION (1) | |
|--------------------------------|--|------------|-----------|------------|------------|-----------------------|------------|
| TOTAL (réalisations + reports) | | P= A+B+C+D | 17 799,85 | Q= G+H+I+J | 954 933,82 | =Q-P | 937 133,97 |

| | | DEPENSES | | RECETTES | |
|---|---|----------|------------|----------|------|
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2) | Section d'exploitation | E | 0,00 | K | 0,00 |
| | Section d'investissement | F | 105 896,87 | L | 0,00 |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 | = E+F | 105 896,87 | = K+L | 0,00 |

| | | DEPENSES | | RECETTES | | SOLDE D'EXECUTION (1) | |
|-----------------|--------------------------|---------------|------------|---------------|------------|-----------------------|------------|
| RESULTAT CUMULE | Section d'exploitation | = A+C+E | 13 795,13 | = G+I+K | 521 886,64 | | 508 091,51 |
| | Section d'investissement | = B+D+F | 109 901,59 | = H+J+L | 433 047,18 | | 323 145,59 |
| | TOTAL CUMULE | = A+B+C+D+E+F | 123 696,72 | = G+H+I+J+K+L | 954 933,82 | | 831 237,10 |

2021-02-09 Approbation du Compte administratif du Budget Principal :

Le Conseil municipal doit statuer sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame le Maire.

Après présentation des comptes, il est demandé au Conseil municipal sous la présidence de M. DOBBELS Michel (Mme le Maire devant quitter la salle au moment du vote), de bien vouloir se prononcer sur :

- L'exactitude des comptes identiques au compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal,
- L'exactitude des reports et la sincérité des restes à réaliser,
- Le compte administratif 2020 du Budget Principal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif 2020 du Budget Principal

COMMUNE DE THIVIERS - COMMUNE DE THIVIERS - CA - 2020

| | |
|---|-----------|
| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
| VUE D'ENSEMBLE | A1 |

EXECUTION DU BUDGET

| | | DEPENSES | | RECETTES | |
|--|---------------------------|----------|--------------|----------|--------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement | A | 2 692 038,07 | G | 3 199 677,41 |
| | Section d'investissement | B | 725 658,19 | H | 2 312 377,91 |

+ +

| | | | | | |
|---------------------------|---|---|----------------------------|---|-----------------------------|
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | Report en section de fonctionnement (002) | C | 0,00 (si déficit) | I | 615 794,38 (si excédent) |
| | Report en section d'investissement (001) | D | 513 235,98 (si déficit) | J | 0,00 (si excédent) |

= =

| | | | | |
|---------------------------------------|-----------|---------------------|-----------|---------------------|
| TOTAL (réalisations + reports) | = A+B+C+D | 3 930 932,24 | = G+H+I+J | 6 127 849,70 |
|---------------------------------------|-----------|---------------------|-----------|---------------------|

| | | | | | |
|---|--|-------|-------------------|-------|-------------------|
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1) | Section de fonctionnement | E | 0,00 | K | 0,00 |
| | Section d'investissement | F | 474 012,95 | L | 885 071,71 |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 | = E+F | 474 012,95 | = K+L | 885 071,71 |

| | | | | | |
|-----------------|---------------------------|---------------|---------------------|---------------|---------------------|
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | = A+C+E | 2 692 038,07 | = G+I+K | 3 815 471,79 |
| | Section d'investissement | = B+D+F | 1 712 907,12 | = H+J+L | 3 197 449,62 |
| | TOTAL CUMULE | = A+B+C+D+E+F | 4 404 945,19 | = G+H+I+J+K+L | 7 012 921,41 |

2021-02-10 Affectation des résultats 2020 – Budget Principal :

En application de la procédure d'affectation des résultats en M14, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs au moment du vote du Compte administratif.

Le Compte administratif présente :

Un solde d'exécution de fonctionnement de :

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Dépenses : | 2 692 038.07 |
| Recettes : | 3 199 677.41 |
| Résultats de l'exercice : | 507 639.34 |
| Résultats antérieurs reportés : | 615 794.38 |
| Résultats à reporter : | 1 123 483.72 |

Un solde d'exécution d'investissement de :

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Dépenses : | 725 658.19 |
| Recettes : | 2 312 377.91 |
| Résultats de l'exercice : | 1 586 719.72 |
| Résultats antérieurs reportés : | - 513 235.98 |
| Résultats à reporter : | 1 073 483.74 |

Proposition de Décision d'affectation

Fonctionnement R 002 : 400 433.72

Investissement R 001 : 1 073 483.74

Affectation en Réserve R 1068 en Investissement : 723 000

Le Conseil municipal ayant délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats comme ci-dessus indiqué ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2021-02-11 Affectation des résultats 2020 au Budget Eau 2021 :

En application de la procédure d'affectation des résultats en M14, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs au moment du vote du Compte administratif.

Le Compte administratif présente :

Un solde d'exécution de fonctionnement de :

| | |
|---------------------------------|-------------------|
| Dépenses : | 13 795.13 |
| Recettes : | 202 772.51 |
| Résultats de l'exercice : | 188 977.38 |
| Résultats antérieurs reportés : | 319 114.13 |
| Résultats à reporter : | 508 091.51 |

Un solde d'exécution d'investissement de :

| | |
|---------------------------------|-------------------|
| Dépenses : | 4 004.72 |
| Recettes : | 12 696.13 |
| Résultats de l'exercice : | 8 691.41 |
| Résultats antérieurs reportés : | 420 351.05 |
| Résultats à reporter : | 429 042.46 |

Proposition de Décision d'affectation

Fonctionnement R 002 : 288 091.51

Investissement R 001 : 429 042.46

Affectation en Réserve R 1068 en Investissement : 220 000

Le Conseil municipal ayant délibéré, décide

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats comme ci-dessus indiqué ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2021-02-12 Affectation des résultats 2020 au Budget Assainissement 2021 :

En application de la procédure d'affectation des résultats en M14, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs au moment du vote du Compte administratif.

Le Compte administratif présente :

Un solde d'exécution de fonctionnement de :

| | |
|---------------------------------|-----------------|
| Dépenses : | 209 064.35 |
| Recettes : | 213 759.99 |
| Résultats de l'exercice : | 4 695.64 |
| Résultats antérieurs reportés : | 0 |
| Résultats à reporter : | 4 695.64 |

Un solde d'exécution d'investissement de :

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Dépenses : | 711 580.91 |
| Recettes : | 162 127.32 |
| Résultats de l'exercice : | - 549 453.59 |
| Résultats antérieurs reportés : | 445 347 |
| Résultats à reporter : | - 104 106.59 |

Proposition de Décision d'affectation

Fonctionnement R 002 : 0

Investissement D 001 : 104 106.52

Affectation en Réserve R 1068 en Investissement : 4 695.64

Le Conseil municipal ayant délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats comme ci-dessus indiqué ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2021-02-13 Affectation des résultats 2020 du Budget Cinéma 2021 :

En application de la procédure d'affectation des résultats en M14, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs au moment du vote du Compte administratif.

Le Compte administratif présente :

Un solde d'exécution de fonctionnement de :

| | |
|---------------------------------|------------------|
| Dépenses : | 145 108.57 |
| Recettes : | 201 514.07 |
| Résultats de l'exercice : | 56 405.5 |
| Résultats antérieurs reportés : | 23 145.33 |
| Résultats à reporter : | 79 550.83 |

Un solde d'exécution d'investissement de :

| | |
|---------------------------------|------------------|
| Dépenses : | 0 |
| Recettes : | 17 132.39 |
| Résultats de l'exercice : | 17 132.39 |
| Résultats antérieurs reportés : | 6 798.36 |
| Résultats à reporter : | 23 930.75 |

Proposition de Décision d'affectation

Fonctionnement R 002 : 39 550.83

Investissement R 001 : 23 930.75

Affectation en Réserve R 1068 en Investissement : 40 000

Le Conseil municipal ayant délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats comme ci-dessus indiqué ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2021-02-14 Affectation des résultats 2020 du Budget lotissement de Sarceix 2021 :

En application de la procédure d'affectation des résultats en M14, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs au moment du vote du Compte administratif.

Le Compte administratif présente :

Un solde d'exécution de fonctionnement de :

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| Dépenses : | 2 310 |
| Recettes : | 0 |
| Résultats de l'exercice : | - 2 310 |
| Résultats antérieurs reportés : | - 24 076.02 |
| Résultats à reporter : | - 26 386.02 |

Un solde d'exécution d'investissement de :

| | |
|---------------------------------|----------|
| Dépenses : | 0 |
| Recettes : | 0 |
| Résultats de l'exercice : | 0 |
| Résultats antérieurs reportés : | 0 |
| Résultats à reporter : | 0 |

Proposition de Décision d'affectation

Fonctionnement D 002 : - 26 386.02

Investissement R 001 : 0

Affectation en Réserve R 1068 en Investissement : 0

Le Conseil municipal ayant délibéré, à l'unanimité décide :

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats comme ci-dessus indiqué ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2021-02-15 Vote des taux de fiscalité :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de ne pas modifier les taux de fiscalité directe pour l'exercice 2021 et de construire le budget sur cette base de produits. Il est demandé de bien vouloir se prononcer sur cette proposition. :

Taxe foncière propriété bâtie : 30.47%

Taxe foncière propriété non bâtie : 80.03%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** les taux de fiscalité 2021

4. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL :

2021-02-16 Approbation de la convention « Petites Villes de Demain » :

La commune de Thiviers a été retenue par le préfet de Région au titre du programme national des petites villes de demain. Programme ambitieux pour la commune de THIVIERS qui permet d'inscrire la commune dans un programme d'aménagement sur les 6 prochaines années. Ce programme doit permettre de conforter la centralité existante des bourgs afin de lutter contre la vacance des logements, des commerces et une éventuelle désertification.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance de la convention relative au programme des petites villes de demain et de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention Petites Villes de Demain ci-jointe,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à cette convention.

2021-02-17 Demande de subvention au titre du Fonds d'Intervention et de Prévention de la Délinquance et de la Dotation des territoires ruraux 2021 afin d'installer un système de vidéo-protection :

La commune de THIVIERS fait face à une recrudescence des actes de cambriolage et d'incivilité en centre-ville. Les commerçants et la Gendarmerie nationale ont sollicité la commune afin d'envisager l'installation d'un système de vidéo-protection.

La commune a réalisé une étude et demandé des devis estimatifs afin de solliciter des subventions au titre du FIPD et de la DETR 2021.

Le plan de financement est le suivant :

| PLAN DE FINANCEMENT FIPD/DETR | | | |
|---|-----------|---------------------|--|
| Programme S | | Sécurisation | |
| La vidéo-protection sur la voie publique | | | |
| DEPENSES | HT | MONTANT | |
| Installation d'un système de vidéo protection | 100% | 95 459 € | |
| | | | |
| | | | |
| RECETTES | HT | MONTANT | |
| FIPD | 50% | 47 730 € | |
| DETR | 30% | 28 638 € | |
| AUTOFINANCEMENT | 20% | 19 092 € | |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement
- **AUTORISE** Madame le Maire à demander des subventions à l'Etat au titre du FIPD à hauteur de 50% sur la base d'une assiette de travaux à hauteur de 95 458,86 € HT (FIPD)

- **AUTORISE** Madame le Maire à demander des subventions à l'Etat au titre de la dotation d'équipement des Territoires ruraux à hauteur de 30 % HT sur la base d'une assiette de travaux à hauteur de 95 458,86 € HT (DETR)
- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer les consultations nécessaires pour cette opération
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à cette opération.

2021-02-18 Demande de subvention au titre de la DETR 2021 et du Conseil Départemental pour la réfection de la toiture de l'école primaire :

Suite aux intempéries récentes et compte tenu de la vétusté de la toiture de l'école primaire, il est urgent et impératif de s'engager dans la réfection de la toiture de l'école primaire (bâtiment côté square Bristol). Cette toiture est ancienne et elle doit être reprise dans son intégralité.

La mairie de THIVIERS doit s'engager dans un programme complet de rénovation et compte tenu de l'estimation inférieure à 40 000 € HT, elle déposera un dossier au titre de la DETR (40%) et du Conseil Départemental (30%).

Le plan de financement est le suivant :

| PLAN de FINANCEMENT | |
|-------------------------------|---------------------|
| TOITURE ECOLE PRIMAIRE | |
| DEPENSES | |
| Travaux de Couverture | 34 477,20 € |
| Renouvellement Chaudière | 60 000,00 € |
| DEPENSES HT | 94 477,20 € |
| TVA | 18 895,44 € |
| DEPENSES TTC | 113 372,64 € |
| RECETTES | |
| Conseil départemental (20%) | 18 895,44 € |
| DETR (30%) | 28 343,16 € |
| DSIL (30%) | 28 343,16 € |
| Autofinancement | 18 895,44 € |
| TOTAL HT | 94 477,20 € |
| FCTVA | 15 498,04 € |
| RECETTES TTC | 109 975,24 € |
| Différentiel TVA | 3 397,40 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement
- **AUTORISE** Madame le Maire à demander des subventions au Conseil Départemental au titre de la politique contractuelle à hauteur de 20 % sur la base d'une assiette de travaux à hauteur de 94 477.20€ HT
- **AUTORISE** Madame le Maire à demander des subventions à l'Etat au titre de la dotation d'équipement des Territoires ruraux à hauteur de 30 % HT sur la base d'une assiette de travaux à hauteur de 94 477.20€ HT (DETR)
- **AUTORISE** Madame le Maire à demander des subventions à l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 30 % HT sur la base d'une assiette de travaux à hauteur de 94 477.20€ HT (DSIL)
- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer les consultations nécessaires pour cette opération
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à cette opération.

5. VOIRIE RÉSEAUX ET DIVERS :

2021-02-19 Éradication des luminaires « boules » - demande de subvention DETR :

La commune de THIVIERS, adhérente au SDE 24 de la Dordogne a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Le Conseil municipal a souhaité l'inscription de l'opération d'éradication des luminaires « boules » au programme départemental porté par le SDE 24.

Compte tenu du caractère exemplaire de ce programme en matière d'économie d'énergie, M. le Préfet de la Dordogne a inscrit un cofinancement de l'opération au titre de la DETR 2021. Cette subvention sera attribuée directement à la commune selon le plan de financement ci-dessous :

| PLAN de FINANCEMENT ERADICATION BOULES | |
|---|---------------------|
| MONTANT TOTAL DES TRAVAUX HT | 21 250,00 € |
| Participation SDE 24 (30%) | - 6 375,00 € |
| Coût total HT acquitté par la commune | 14 875,00 € |
| Montant DETR (40%) | 5 950,00 € |
| Reste à charge de la commune | 8 925,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2021) pour l'opération d'éradication des luminaires « boules », dans le cadre du programme SDE 24
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

2021-02-20 Travaux neufs d'éclairage public – Remplacement du foyer n°0112 Rue Jean Jaurès :

La commune de THIVIERS est adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat Départemental d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

- Remplacement foyer n° 0112 rue Jean Jaurès.

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **1 576.57 €**.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 65 % de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance).

La commune de **THIVIERS** s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La commune de **THIVIERS** s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE mandat** au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté,
- **S'ENGAGE** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.
- **S'ENGAGE** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.
- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de THIVIERS.
- **ACCEPTE** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

6. ÉCONOMIE :

2021-02-21 Délibération de soutien au projet d'extension d'Intermarché et de son site :

Un nouveau projet d'aménagement commercial porté par le Groupe INTERMARCHE a été présenté aux membres de la commission économie de la Commune et de la Communauté de Communes.

Ce projet, localisé sur le site de l'actuel magasin Intermarché à Thiviers, vous est présenté à l'aide du plan ci-joint.

Il est constitué principalement des éléments suivants :

- Réaménagement extérieur du site autour du magasin Intermarché
- Agrandissement de ce magasin, son embellissement, essentiellement pour la création de nouveaux locaux sociaux et de réserves logistiques, sans nouvelle gamme de produits à la vente
- Démolition et reconstruction d'un nouveau local d'activités médicales et paramédicales (Vital Senior)
- Démolition et reconstruction d'un local commercial dédié à l'équipement de la maison (S E D) avec le maintien des gérants actuels
- Réhabilitation des anciens locaux occupés par Paul Matériaux pour l'implantation d'un nouveau magasin Bricomarché
- Implantation d'un restaurant rapide (Mac Donald's)
- Aménagement de l'avenue Charles de Gaulle dans le cadre du projet par une participation aux équipements publics.

Ce projet doit faire l'objet d'un prochain passage en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de la Dordogne pour obtention d'un avis favorable.

Une CDAC est composée des personnes suivantes :

- le maire de la commune d'implantation
- le président de l'EPCI à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation
- le président du syndicat mixte chargé du SCoT dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ou à défaut le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement ou, à défaut, un membre du Conseil Départemental
- le président du Conseil Départemental ou son représentant
- le président du Conseil Régional ou son représentant
- 1 à 3 personnes représentant les maires au niveau départemental, désignés par l'association la plus représentative des maires au niveau du département
- 1 à 3 personnes représentant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au niveau départemental, désignés par l'association la plus représentative des maires au niveau du département
- au moins 2 dans la catégorie des personnalités qualifiées en matière de consommation et de protection du consommateur
- au moins 2 dans la catégorie des personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Modalités de décisions de la CDAC :

La CDAC de la Dordogne rendra un avis favorable ou défavorable s'agissant du projet global d'aménagement commercial qui lui sera présenté par son porteur de projet privé, sans formuler (selon les récents avis de l'Etat) de réserves particulières, ni s'agissant de la présence ou non d'un type de commerce, ni s'agissant de la présence ou non d'un type de produits commercialisés au sein de cet ensemble commercial.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** le projet déposé par le Groupe Intermarché sur le site actuel.
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

7. DIVERS :

Madame Isabelle HYVOZ :

- Les travaux de démolition et de désamiantage de la tribune et des vestiaires du foot au parc municipal ont commencé ; les autorisations nécessaires à la démolition des tribunes et au démontage de la chaudière sont faites.

Monsieur Michel DOBBELS :

- Les travaux, dont le démarrage est prévu en mars 2021, pour le tourne à gauche du carrefour de la Croix Saint Jacques n'ont pas commencé. L'entreprise EUROVIA a été retenue par la DIRCO pour effectuer ces travaux.
- La salle de réunion Jean Dubost sera fermée tout le mois de mars pour travaux de peinture.
- Mars Bleu : en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, il est impossible cette année de prévoir l'inauguration du mois de lutte contre le cancer colorectal avec la Ligue Départementale de Lutte contre le Cancer ; seules les banderoles bleues seront installées en façade de la mairie et les lumières bleues allumées la nuit. Un stand sera également installé au marché dans le cadre de la prévention de ce cancer.

Monsieur Jean-François BOST :

- Les travaux de la cantine de l'école maternelle (désamiantage et toiture) doivent commencer pendant les vacances de Pâques et se poursuivre ensuite. Durant les travaux, les enfants mangeront dans leur classe respective.
- La Communauté de communes Périgord-Limousin cherche un emplacement pour construire un Centre de Loisirs. A cet effet, un COPIL a été créé et le choix s'orienterait sur le boudrome du parc municipal.
- Les associations de la commune ont demandé à ce que les subventions soient votées plus tôt cette année. Elles seront donc à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal de Thiviers, le 31 mars prochain.

Madame Christine LASMESURAS-DEGLANE :

- Accompagnée de **Madame Anne-Sophie ESCLAVARD**, un tour de ville a été fait afin de recenser ce qui peut être amélioré notamment en ce qui concerne le fleurissement.

Monsieur Grégory SAERENS :

- Une nouvelle agence d'intérim prévoit de s'installer à Thiviers.
- Une nouvelle salle de sport prévoit également de s'installer et il s'agit d'une enseigne nationale.
- Un projet de résidence séniors est à l'étude dans les locaux de l'ancien EHPAD.

Madame Isabelle HYVOZ :

- Madame le Maire tient à remercier l'ensemble des professionnels de santé qui sont mobilisés quotidiennement dans la lutte contre la pandémie COVID-19.
- La commune a mis à disposition l'ancienne maison des associations, place de la République à Thiviers, pour permettre aux professionnels de santé d'effectuer les tests PCR.
- Notre commune n'a pas de centre de vaccination bien qu'elle soit en capacité d'en accueillir un.
- Madame le Maire nous informe que conjointement avec les professionnels de santé, ils ont alerté l'ARS et Monsieur le Préfet via un courrier, de la difficulté de nos personnes âgées à obtenir un rendez-vous dans un centre de vaccination et quand ils en ont un, à pouvoir se déplacer car les centres se situent à une trentaine de kilomètres.
- Monsieur le Préfet a répondu que Thiviers pourrait être un centre de vaccination mais qu'il n'y avait pour le moment pas suffisamment de vaccins.
- Les médecins vont être autorisés à vacciner dans leur cabinet mais avec le vaccin Astra-Zenaca.
- Les professionnels de santé et les élus de la commune de Thiviers œuvrent sans relâche afin d'ouvrir un centre de vaccination à Thiviers qui proposera le vaccin Moderna.
- Les résidents de l'EHPAD de Thiviers ont tous reçu leur deuxième injection mercredi 24 février 2021.

Madame Colette LANGLADE :

- Les personnes âgées qui vont dans les résidences séniors font des demandes d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) qui sont versées par le Conseil Départemental. Les résidences Séniors existantes du département de la Dordogne sont occupées à 50% de leur possibilité.
- Madame LANGLADE informe l'assemblée que la ligne ferroviaire Bordeaux-Périgueux-Limoges qui était jusqu'alors une ligne Régionale devient une ligne Nationale.
- A la question de **Madame Isabelle HYVOZ** concernant les dossiers de demande de subvention du Conseil Départemental Dordogne, année 2021, **Madame Colette LANGLADE** répond que les enveloppes seront votées et attribuées après les élections du renouvellement général du Conseil Départemental en juin 2021.

Fin de la séance 22h25.

Page de Signature :

| Nom et Prénom | Signature |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| HYVOZ Isabelle | |
| DOBBELS Michel | |
| BOSREDON-COURNIL Sylvie | |
| SAERENS Grégory | |
| LASMESURAS-DEGLANE Christine | |
| GARREAU Jacky | |
| GUICHARD Michelle | |
| LEHAIR Lionel | |
| BOST Jean-François | |
| DUSSUTOUR Bernard | |
| DUTHEIL Frédéric | |
| ESCLAVARD Anne-Sophie | |
| CRESCENT Sophie | |
| DE OLIVEIRA Fatima | |
| LARRIEUX Isabelle | |
| CHABROL Hugo | |
| RABAUD Nathalie | |
| LECHEVALIER Sébastien | |
| BRUN Christelle | |
| MORTESSAGNE Benoît | |
| COUTURIER Pierre-Yves | Procuration à Colette LANGLADE |
| LANGLADE Colette | |
| REBIÈRE Michel | Absent excusé |